**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 41 (1953)

**Heft:** 809

**Artikel:** Songez-y lorsque s'allumeront les feux du 1er août

**Autor:** A.W.-G.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-267991

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Ivement Femin

FONDATRICE DU JOURNAL

RÉDACTION
M\*\* WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M\*\* Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an . Fr. 6.- (ab. min.)

Abonnement de soutien . . 0.25 Le numéro

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Le féminisme vrai ne doit pas rêver d'un type de la femme idéale, mais de donner à la femme sa place à côté de l'homme.

Henri DUNANT.

#### A nos abonnés

Le Comité du «Mouvement Féministe», dans son assemblée du 24 juin, a décidé de faire paraître, le 4 juillet, un numéro du journal. Ces dernières années, pour raison financière, le «Mouvement» de juillet avait été supprimé mais après la votation du 7 juin, on ne pouvait renoncer à cette tribune libre du suffrage féminin. Aussi a-t-il été décidé de faire paraître le journal en juillet et de supprimer en revanche le numéro du 5 septembre.

Le «Mouvement Féministe».

## Après le scrutin de Genève

### Les conclusions de l'Association pour le suffrage féminin

Le vote du 7 juin a blessé profondément les femmes de Genève qui avaient, l'automne dernier, exprimé à une écrasante majorité leur désir de collaborer loyalement avec les hommes dans le domaine politique, social et humanitaire.

L'Association pour le suffrage féminin s'est employée à ce que la question du vote des femmes soit discutée objectivement et en vertu des grands principes de justice qui régissent notre démocratie. Elle a regretté très vivement les violentes attaques aussi injustifiées qu'inadmissibles qui ont eu pour but de mettre en doute le civisme des femmes dont beaucoup sont des mères et des chefs de famille, assumant les mêmes devoirs et les mêmes obligations que les hommes. que les hommes.

que les hommes.

Néanmoins, sachant combien les principes que notre association défend sont justes, élevés et généreux, elle entend poursuivre, avec tous les électeurs qui l'ont suivie, l'action en vue de faire aboutir le suffrage féminin à Genève. Elle entend aussi faire comprendre aux électeurs qui se sont prononcés contre ce droit, que les femmes ne l'ont demandé que pour être à même de servir le pays et l'intérêt général, en apportant, sans arrière-pensée, leur collaboration dans tous les domaines où elles peuvent se rendre utiles.

laboration dans tous les domaines ou clies peuvent se rendre utiles.

A ce sujet, il est particulièrement étonnant que les Comités d'action contre le suffrage féminin, après avoir attaqué sans ménagement les femmes et leur avoir refusé, de gaîté de cœur, le droit de vote, déclarent en suite du serutin, qu'ils créctott des commissions consultatives pour les contres commissions consultatives pour les contres commissions consultatives pour les contres de la contre de la commission de la contre de ront des commissions consultatives pour les femmes et qu'ils chercheront à leur don-ner accès à certaines commissions administratives.

Notre association se passe de ces cu-rieux conseils et elle n'a pas attendu les offres de ces Comités qui les considèrent comme d'«éternelles mineures», pour se comme d'«éternelles mineures», pour se préoccuper de ces questions. Elle entend d'ores et déjà faire comprendre que les principes qu'elle défend ne sauraient être traités avec indifférence dans un pays où tant d'obligations et de devoirs incombent aux femmes, dont les principaux sont l'ins-truction et l'éducation civique des futurs citoyens. citoyens.

Association genevoise pour le suffrage féminin.

E. Kammacher, présidente.

#### POUR LA FAMILLE

Thé légèrement brisé uement en paquets de 500 gr. Fr. 5.

A. JUNOD succ. de TSCHIN-TA-NI 9, Bourg-de-Four - GENÈVE

Téléph. 45759 -- On porte à domicile Expéditions postales. 

# De vives protestations contre le verdict des électeurs genevois ont été adressées au journal

Du corps électoral

Quand on veut noyer son chien, on dé-clare qu'il a la rage ; quand on a décidé de tenir les femmes en état d'infériorité, on déclare qu'elles seront incapables de s'intéres-ser aux affaires publiques. Nous sommes infiniment reconnaissantes à

ceux des électeurs qui ont pris parti pour nous, car il ne doit pas être très agréable de se sentir honni par ses pairs; ils sont les pionniers de l'avenir, et le reliquat de ceux qu'on a qualifié d'« esclavagistes » ira en diminuant avec le temps, cela, nous en compase conviences.

en diminuant avec le temps, cela, nous en sommes convaincues!

Ceux qui ont voté oui ont sauvé l'honneur du corps électoral, car les autres ont bafoué la volonté de Dieu, dont ils osent se réclamer, qui, en créant des ètres humains différents, n'a pas entendu par là créer les uns pour subjuguer les autres, sinon, on n'aurait jamais dù libérer les esclaves. Tant que les femmes ne manifestaient pas clairement leur désir, on peut admettre que le statut quo fût conservé, mais après la votation de novembre, il est inadmissible que leur vœu n'ait pas été exaucé: il y a là un abus de pouvoir, un orgueil masculin inqualifiables! Car enfin, au nom de quelle loi, de quel principe biblique, certains hommes s'arrogentils le droit de juguler l'autre moitié du genre humain? Ce n'est que le droit du plus fort qui s'affirme!

A. W. F. A. W. F.

Qui ose infliger à sa mère ou à sa femme l'insulte de douter de sa droiture et de son intelligence ?

Il est grand dominage que toutes les opi-nions émises pour ou contre le suffrage fé-minin et publiées dans la presse au cours des dernières votations, n'aient pas été réunies en recueil. Un tel recueil serait extrêmement utile pour l'avenir et ferait ressortir que, parmi tant d'opinions, aucune n'a fait état d'un facteur particulièrement important.

parm tant d'opmons, aucune n'a fait étal d'un facteur particulèrement important.

En effet, outre le facteur politique et, si l'on veut bien, le facteur purement émotif — c'est-à-dire celui qui a trait à savoir si la femme est, oui ou non, apte à comprendre ce qu'elle fait en votant, ou si le geste do voter porte atteinte à sa vertu ou à sa dignité, comme d'aucuns l'ont insimé avec tant d'ingénuité — le facteur simplement arithmétique semble avoir été totalement ignoré.

Or, il n'échappe à nulle personne avertie que, dans la pratique, la femme ayant les mêmes intérêts économiques et sociaux que l'homme de sa condition, le vote féminin fequivaut à une duplication pure et simple du nombre des votants, et non pas spécialement à une nouvelle distribution des voix.

De ce fait, l'octroi du vote féminin n'apporte, en fin de compte, aucun changement aux résultats, et n'aboutit pratiquement qu'à un déplacement de virgule. Qu'il y ait quarante voix d'un côté et soixante de l'autre, un d'il y en ait quarrevinet et cent-virge.

un deplacement de virgule. Qu'il y ait qua-rante voix d'un côté et soixante de l'autre, ou qu'il y en ait quatre-vingt et cent-vingt, respectivement, quelle importance cela peut-il avoir en regard du résultat final?

L'expérience a prouvé que le suffrage universel n'a jamais atteint son véritable but, c'est-à-dire celui d'exprimer en totalité l'opinion spontanée de chaque électeur pris individuellement. Tout le monde sait qu'il n'en est que très rarement ainsi. Qu'on le veuille ou non, tout vote est forcément plus ou moins influencé par des raisons de condition soci influencé par des raisons de condition so-ciale, d'intérêts familiaux, économiques, ou professionnels, voire même par des considé-rations d'ordre confessionnel. Il va de soi que, le plus souvent, le vote n'est pas indi-viduel, mais est l'effet d'agglomérats de votes plus ou moins libres, cristallisés autour tes plus ou moins libres, cristallises autour de noyaux dirigeants, comme des électrons autour d'un proton, et que la véritable bataille électorale se livre en effet à cet échelon. Le suffrage universel n'a pas fait disparaître pour autant tout esprit grégaire au sein du souverain.

sem du souveram.

Si j'ai voté en faveur du suffrage féminin, ce n'est pas en espérant changer de la sorte quoique ce soit à cet état de choses en faveur de la femme; ce fut uniquement parce que j'estime que tout homme se doit de ne jamais infliger à sa mère, ou à sa femme, l'insulte de douter de sa droiture et de son intelligence.

de son inteligence.

Le résultat négatif des dernières votations n'est pas, à mon avis, une défaite pour la femme; il est plutôt la preuve que le suffrage universel, tel qu'il se conçoit actuellement, ne répond plus au but que ses auteurs lui avaient assigné, qu'il y a quelque chose de faussé dans le mécanisme, et qu'il faudra bien un jour le remplacer par autre chose.

Cette autre chose sera, peut-être, assez difficile à réaliser, surfout s'il faut pour cela passer par les urnes électorales. Entre-temps, « qui ne dit mot consent »: pourquoi, alors, ne joindrait-on pas au nombre des voix favorables celui des voix des abstentionnistes? La négligence ou l'indifférence de ces deriers aurait ainsi quelque utilité pour la bonne marche de nos affaires publiques qui, sans doute, ne s'en porteraient que mieux. George O. Messerly.

## Songez-y lorsque s'allumeront les feux du 1er Août

On a donné lecture, à la séance du 20 juin du Grand Conseil genevois, de la lettre signée par M. Bideau, président d'un des groupements adversaires du suffrage féminin. Cette lettre réclame la transformation d'un certain nombre de nos commissions cantonales, s'occupant de l'enfance, de l'éducution de significant de l'enfance, de l'éducution des établissements hornitalies afin d'u tion, des établissements hospitaliers, afin d'y admettre un grand nombre de membres féminins.

Depuis plusieurs décades, les sociétés fé-minines, l'Union des femmes, le Suffrage féminin, le Centre de liaison notamment, ont maines. Conton des jemmes, le suffrage féminin, le Centre de liaison notamment, ont réclamé d'avoir des représentantes dans ces commissions, aussi ne peut-on que souhaiter plein succès auprès des autorités, à la démarche de M. Bideau et de son comité. A la condition que l'élection et la répartition des candidates puisse se faire dans des conditions strictement démocratiques.

Cependant, ce groupe d'électeurs reconnaît certainement que l'avantage d'envoyer des déléguées dans un certain nombre de commissions, choisies et désignées par eux, ne sourait compenser les droits civiques réclamés par les électrices du 30 novembre?

Si ces citoyens ne le comprenaient pas, ne faudrait-il pas en conclure qu'ils ne saisssent pas eux-mêmes de quels privilèges ils jouissent dans leur patrie?

Imaginons un instant qu'au XIIIe siècle,

<sup>1</sup>La conférence de l'instruction publique; commission consultative de l'Office de enfance; la commission administrative de Fondation officielle de l'enfance; le cola Fondation officielle de l'enfance; le co-mité genevois de patronage des détenus li-bérés; la commission cantonale de contrôle des films; la commission de libération con-ditionnelle; le comité de patronage des bu-veurs; les commissions administratives de l'Hòpital, de la Clinique psychiatrique de Bel-Air, de l'Asile de Loëx, de la Maison des convalescents, de l'Aide à la vieillesse, de l'Hospice général et de la Maison de retraite du Petit-Saconnex.

un bailli autrichien, de caractère bénin, s'il des cantons primitifs cette haranque: «Mes bons amis, calmez-vous! Vous êtes mécontents et révollés, essayons cependant d'arranger les choses à l'amiable. Désormais, votre maitre et seigneur, le Duc d'Autriche, tiendra compte, dans la mesure du possible, des avis ex-primés par quelques-uns des vôtres, lorsqu'il s'agira de vos intérêts immédiats, de l'utilisation de vos sources, de vos paturages, de vos

Quant aux redevances et à la soumission que vous nous devez, comment pourriez-vous les trouver injustes et lourdes? Pourriez-vous vous défendre, vous et vos biens, sans l'aide vous défendre, vous et vos biens, sans l'aide expérimentée des puissants chevaliers, spécialistes de la guerre? Comment pourriezvous vous passer de notre habileté politique? Ne sentez-vous pas la gloire qui rejallit sur vous, d'appartenir à un maître fort et redouté à la ronde? Renoncez à votre chimère insensée; de simples montagnards, même s'ils se prétendent hommes libres, ne sauraient se gouverner eux-mêmes. Considérez, malgré quelques inconvênents, les vantages de votre position, ne l'agoravez pas

sauruent se gouerene eta-mennes, Constaerer, malgré quelques inconvénients, les xvantages de votre position, ne l'aggravez pas par des tentatives inconsidérées».

Croit-on qu'un tel langage aurait persuadé les fondateurs de nos ligues? Et s'il les xvait persuadés, où serions-nous?

Le patrimoine particulier des Suisses, ce n'est pas un vaste territoire, ni un peuple nombreux défendant une même langue ou des coutumes homogènes avec une civilisation brillante, c'est une tradition civique, un idéal de liberté individuelle garantie par le dévouement de chacun; c'est le droit d'exprimer son opinion, de la faire partager, si possible, à la majorité et d'en faire admettre les conséquences dans les institutions, dans les lois. Tant que ce droit est refusé aux Suissesses, ne les tient-on pas à l'écart du patrimoine national? et ceux qui refusent ne sont-ils pas infidèles à l'esprit de la démocratie suisse?

A.W.-G.

#### Les femmes qui avaient voté nen...

le 30 novembre et qui, sans doute, ont essayé d'influencer leur entourage masculin, les 6 et 7 juin, elles peuvent être, me semble-t-il, classées en deux catégories (avec natu-rellement des nuances) : d'abord, il y a celles qui sont sincèrement convaincues que si les femmes votaient, il s'en suivrait des catas-traphes et des conviguences d'écatements. remmes votaient, il s'en sinvrait des catas-trophes et des conséquences désastreuses, que « la femme perdrait sa dignité » et ima-ginent encore toutes sortes d'hypothèses ab-surdes. Bien que rien de pareil ne soit arrivé dans les pays qui nous entourent, les fem-mes qui pensent ainsi sont excusables de leur

#### Extrait vitamineux Bevita

Pour assaisonner et tartiner Le meilleur au goût.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

# RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

**GENÈVE**